# Remboursement de l’OMNIPOD 5 couplé au Dexcom G7

Le système de boucle semi-fermée OMNIPOD 5 (pompe à insuline patch), en association avec le capteur Dexcom G7 est désormais remboursé en France par l’Assurance maladie.

L’arrêté du 22 janvier 2026 a inscrit la pompe à insuline OMNIPOD 5, couplée en boucle semi-fermée avec le capteur Dexcom G7 à la liste des produits et prestations remboursables.

## Indication de prescription et de prise en charge

L’OMNIPOD 5 couplé au Dexcom G7, s’adresse aux « *patients diabétiques de type 1, adultes et enfants âgés d'au moins 2 ans, dont l'objectif glycémique n'est pas atteint en dépit d'une insulinothérapie intensive bien conduite par perfusion sous-cutanée continue d'insuline (pompe externe) et d'une autosurveillance glycémique pluriquotidienne (? 4/j).* »

**À noter également que :**
- « *La prescription de OMNIPOD 5, sauf situation médicale particulière du patient, ne s'adresse qu'à des patients dont la consommation est ? 60U/j.* »
- « *La pompe OMNIPOD 5 n'est pas adaptée aux enfants pour lesquels un débit de base inférieur à 0,05U/h est nécessaire.* »

Le système de boucle semi-fermée OMNIPOD 5, couplé au Dexcom G7 est destiné aux patients ayant reçu une éducation thérapeutique adaptée à leur pathologie et une formation initiale spécifique à l'emploi de ce système.

## Description du système

Le système OMNIPOD 5 est composé de 3 éléments connectés entre eux par Bluetooth :
- Un POD OMNIPOD 5 sans tubulure extérieure (patch), composé d’une pompe à insuline sans tubulure et d’un microprocesseur comprenant le logiciel SmartAdjust ;
- un système de mesure en continu du glucose interstitiel (CGM) : Freestyle Libre 2 PLUS, Dexcom G6 ou Dexcom G7 ;
- un contrôleur verrouillé intégrant l’application OMNIPOD 5.

Pour en savoir plus sur les modalités de prescription de l’OMNIPOD 5 couplé au Dexcom G7 et sur votre éligibilité, demandez conseil à votre diabétologue ou votre prestataire de santé à domicile.

**Source :**

Arrêté du 22 janvier 2026 portant modification des conditions d'inscription du système de boucle semi-fermée dédié à la gestion automatisée du diabète de type I OMNIPOD 5 de la société INSULET inscrit au titre I de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale, modification des conditions d'inscription du système de mesure du glucose interstitiel DEXCOM G6 de la société DEXCOM France associé à une boucle semi-fermée au titre I de la liste susvisée et inscription du système de mesure du glucose interstitiel DEXCOM G7 de la société DEXCOM France associé à une boucle semi-fermée au titre I de la liste susvisée

Crédit photo : ©Julia Amaral